

Arrêté n°2025- 628 -A

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Ville de Montbrison à compter du 19/12/2025

Demande déposée le 24/07/2025 et complétée le 28/08/2025

N° AT 042 147 25 00035

Par : SAS RUKIM  
Mr Jean Marie DARRAGON  
Demeurant à : 10 allée Jean 1er du Forez  
42600 MONTBRISON  
Sur un terrain sis à : 10 ALLEE JEAN PREMIER DU FOREZ  
42600 MONTBRISON  
147 AM 191, 147 AM 195, 147 AM 534

Monsieur le Maire de la Ville de MONTBRISON,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L111-7, L111-8, R111-19 à R111-19-26et R 123-1 à R123-21,

VU la demande d'autorisation de travaux susvisée,

Vu l'avis défavorable du Service Départemental d'Incendie et de Secours de La Loire (SDIS -ERP) en date du 03/10/2025,

Vu l'avis défavorable de la commission consultative Départementale de sécurité et d'accessibilité en date du 06/11/2025,

Considérant l'absence d'explication précise sur la nature de cette demande empêchant d'apprécier son impact sur le niveau de sécurité (travaux, régularisation, reclassement, etc..),

### ARRETE

*Article unique* : L'autorisation de travaux est REFUSEE. Les travaux décrits dans la demande d'autorisation de travaux sus-visée ne peuvent pas être entrepris.

MONTBRISON, le 19 décembre 2025,  
Pour le Maire,  
Joël PUTIGNIER,  
Adjoint Délégué



La présente décision est transmise à la Direction Départementale des Territoires (bureau Construction Accessibilité) pour information et établissement de statistiques.